

# Devriez-vous effectuer un dépistage du cancer du col de l'utérus ?

## Un guide rapide pour une meilleure santé de votre col utérin

**Qui devrait envisager un dépistage ?** – Toute personne possédant un col de l'utérus, comprenant :  
**LES FEMMES • LES HOMMES TRANSGENRES • LES PERSONNES NON BINAIRES**

Le dépistage devrait commencer dès l'âge de 21 ans, quels que soient les antécédents sexuels.

- **Plus de 65 ans** : un dépistage n'est peut-être pas nécessaire si vos résultats précédents étaient normaux.
- **Moins de 21 ans** : aucun dépistage n'est nécessaire (la vaccination contre le HPV est recommandée)

✓ Le professionnel de santé que vous consultez pourrait vous recommander un calendrier différent en fonction de vos antécédents médicaux.

**Tous les examens pelviens n'incluent pas un frottis cervico-utérin (ou « test Pap »)**

Il est possible que vous ayez déjà subi un examen pelvien **SANS** avoir pour autant effectué un test de dépistage du cancer du col de l'utérus.

✓ Demandez toujours : « *Un test Pap du col de l'utérus va-t-il être effectué aujourd'hui ?* »

**Les tests suivants sont des tests DIFFÉRENTS :**

- **Dépistage du cancer du col de l'utérus** : vous pouvez effectuer un test **Pap du col de l'utérus** seul ou un **test Pap du col de l'utérus combiné à un test HPV**. Ces deux tests permettent de dépister le cancer du col de l'utérus.
- **Dépistage des IST** → test qui détecte les infections sexuellement transmissibles
- **Dépistage de la vaginite** → test qui recherche les causes d'irritation (comme une mycose vaginale ou une vaginite bactérienne)

**Avez-vous subi une hystérectomie ?**

Vous pourriez TOUJOURS avoir besoin d'un dépistage.

- **Col de l'utérus retiré ?** → En général, aucun test Pap n'est nécessaire.
- **Vous avez toujours votre col utérin ?** → Il vous faudra toujours passer un test Pap

✓ Vous n'êtes pas certaine ? N'hésitez pas à nous contacter – nous pouvons vous aider.

**Vous êtes enceinte ?**

Vous ne bénéficierez peut-être PAS automatiquement d'un test Pap lors de vos visites prénatales.

✓ Demandez à votre professionnel(le) de santé si un test Pap est nécessaire.

**Vous êtes nerveuse ?** C'est tout à fait normal. Votre confort et votre sécurité sont importants.

- **Un(e) accompagnateur(trice) est à votre disposition** (généralement l'infirmière)
- **Vous pouvez demander un(e) examinateur(trice) d'un sexe spécifique**
- **Un(e) interprète sera disponible si nécessaire**
- **En ce qui concerne votre corps et vos soins, c'est vous qui décidez**
- **Vous pouvez demander l'arrêt de l'examen à tout moment**
- **Vous aurez la possibilité de poser des questions avant l'examen**

**• Pourquoi ce dépistage concerne tout le monde**

Le dépistage concerne tout le monde. Le cancer du col de l'utérus ne présente souvent pas de signes avant-coureurs : les personnes atteintes peuvent ainsi ignorer qu'elles sont concernées. Certains groupes démographiques, comme les femmes noires et hispano-américaines, sont plus susceptibles de découvrir tardivement cette maladie, lorsque le cancer est plus difficile à traiter. Cela peut survenir car ces groupes démographiques n'ont peut-être pas les mêmes opportunités de bénéficier de bilans de santé et de soins réguliers. Se faire dépister régulièrement permet de détecter les problèmes de manière précoce, lorsqu'ils sont plus faciles à traiter et à résoudre.

**Vous avez des questions ? Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre équipe soignante.**  
**Nous sommes là pour vous accompagner.**

**716-831-8612**

